

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 26/06/2019 sur www.xmarches.fr sous la référence 2019.07

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches.publics@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2019.07 FOURNITURE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE MARQUAGE ROUTIER - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret no2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT: 28 000,00 euros

Maximum HT: 50 000,00 euros

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 34922100-7 - Marquage routier.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

L'avis concerne la conclusion d'un accord cadre

Critères d'attribution :

Prix des fournitures et prestations 40 %

Qualité des fournitures et prestations 40 %

Performances en matière de protection de l'environnement 20 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 31/05/2019

Montant final HT : 200 000 €

Opérateur économique attributaire :

SIGNATURE

42 RUE JEAN BAPTISTE COLBERT - 10600 LA CHAPELLE ST LUC

France

Mail : marie-britt.sallez@signature.eu

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY